

DEMANDES DE SUBVENTIONS À VENIR



Le Projet Sportif Fédéral (PSF 2022)

Depuis 2019, l'Agence Nationale du Sport (ANS) accompagne les fédérations sportives dans la mise en œuvre du projet sportif fédéral (PSF). Cela permet, aux Comités et aux Clubs affiliés à la FFEPGV, de solliciter une demande de subvention pour bénéficier des moyens financiers, et ainsi mener à bien leurs propres projets de développement.

La campagne PSF 2022, lancée depuis le 15 mars, **se clôturera le 29 avril 2022**.

Tous les éléments concernant le PSF2022 vous ont été transmis par mail ou sont téléchargeables sur votre page d'accueil I-Réseau.

Pour rappel, les clubs ayant des projets en dessous des seuils (1000€ pour les clubs situés en Zone de Revitalisation Rurale, 1500€ pour les autres projets) doivent se rapprocher rapidement du **Codep Epgv73** qui se constituera alors Tête de Réseau. Les subventions allouées dans ce cadre seront reversées aux clubs uniquement sur présentation des factures des actions engagées.

Dispositif de prise en charge des coûts fixes des associations

Les entreprises sous forme associative pénalisées par la crise sanitaire peuvent bénéficier comme les autres entreprises de la prise en charge de leurs coûts fixes.

Deux arrêtés ont été publiés le 5 avril dernier concernant le dispositif comprenant deux aides distinctes.

➤ **Aide pour les coûts fixes rebond** visant à compenser les coûts fixes non couverts des associations dont l'activité a été particulièrement affectée durant l'épidémie de covid-19, sur la période de janvier à octobre 2021.

➤ **Aide pour les coûts fixes consolidation** visant à compenser les coûts fixes non couverts des associations dont l'activité a été particulièrement affectée durant l'épidémie de covid-19, sur la période de décembre 2021 à janvier 2022.

Les associations peuvent bénéficier à la fois de l'une ou l'autre de ces aides.

Les demandes devront être faites par voie dématérialisée sur le site impots.gouv.fr entre **le 14 et le 30 avril prochain**.

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif de prise en charge des coûts fixes destiné aux associations [en cliquant ici](#).

REÇU FISCAL

Comme annoncé en novembre dernier, la FFEPGV a procédé ce jeudi 7 avril à l'envoi par mail des reçus fiscaux aux pratiquants dont la licence a été validée avant le 31 décembre 2021 sur la plateforme I-Réseau.

Chaque licencié peut retrouver son reçu fiscal en se connectant à son compte sur le site fédéral. Les clubs peuvent également télécharger les reçus de leurs licenciés sur le site fédéral.

Plus de détails sur les **Infos Juridiques n° 155**

➤ [CLIC](#)

SOLIDARITÉ UKRAINE

Face à l'arrivée de réfugiés Ukrainiens sur notre territoire, la FFEPGV a pris la décision d'attribuer gratuitement des licences collectives pour permettre à nos clubs d'accueillir les personnes concernées sans avoir besoin de souscrire de licences individuelles.

Le Codep peut donc souscrire une licence pour les réfugiés souhaitant pratiquer au sein d'un club du département.

N'hésitez pas à nous solliciter.

**Maison des Sports
Parc de Buisson Rond
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 09 83
savoie@comite-epgv.fr**

epgv73.fr

[f @epgv73](#)

[@epgv73](#)



LICENCE TREMPLIN

Comme l'an passé, la FFEPGV a choisi de proposer, à compter du 1^{er} mai, la licence Tremplin à 10€ seulement (au lieu de 27€) à toute personne désireuse de s'inscrire dans votre club **sans conditions d'ancienneté**.

Ce dispositif permet de soutenir les clubs en favorisant la prise de licence dans l'avenir. Les pratiquants pourront ainsi découvrir vos activités à moindre coût jusqu'à la fin de votre saison. Cela permet de les sensibiliser et de les inciter à renouveler leur licence à la saison prochaine.

Alors n'hésitez pas à communiquer sur vos secteurs en téléchargeant et en diffusant l'affiche ci-dessus (clic sur l'image).



ODYSSÉA

Cela faisait longtemps que notre réseau n'avait pas participé à cette course solidaire au profit de la lutte contre le cancer du sein.

C'est avec plaisir que nous relançons cette initiative en 2022 en constituant un groupe EPGV.

Si vous souhaitez inscrire vos licenciés dans cette démarche commune, **pensez à nous retourner pour le 14 avril** le fichier envoyé par mail ou [téléchargeable ici](#).

Odyssée aura lieu le samedi 14 mai à Chambéry.

RÉUNIONS PRO-DÉV

Une 1^{re} réunion des clubs des bassins chambérien et aixois s'est tenue ce vendredi 8 avril et a été l'occasion d'aborder différentes thématiques : développement, communication, subventions...

D'autres dates vous seront bientôt proposées sur les secteurs d'Albertville et de la Maurienne.